

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

Séance du 09 juillet 2025

Date : 09/07/2025

Numéro : 34/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 10

Absents excusés : 5

Absents non excusés : 4

Retard : 0

Pouvoirs : 1

Pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION

01/07/2025

DATE D’AFFICHAGE

11/07/2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/2025

ID : 071-217101708-20250709-34_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à Dix-neuf heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane
DEBATTY, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA,
Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRE, Guy CONON

Absents excusés : Mrs Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, François
MAUCHAND, Christophe JACQUEMIN, Mme Claudie JOBARD.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN
ASSEL, Mickaël PAVAT, Mme Manon JOLIVET,

Pouvoirs : Daniel SUBIRANIN a donné pouvoir à Fernande HELENA.

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Restaurant scolaire – Clôture de l’opération

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité a confié à
la **SEM Val de Bourgogne** par convention de mandat, en date du **24 juin
2021**, la délégation de la maîtrise d’ouvrage, pour la construction du
restaurant scolaire.

La SEM a adressé le **16 juin 2025** le bilan de clôture de l’opération. Le
montant des dépenses de la construction du restaurant scolaire est arrêté
à **1 268 433,04€ HT** soit **1 519 231,65€ TTC**.

Les avances versées par la collectivité à la SEM ont été de **1 531 000,00€**.
Le solde de la trésorerie de **11 768,35€** sera reversé à la collectivité après
que le conseil municipal ait donné quitus de ses missions, aux plans
administratif, technique et financier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **APPROUVE** le bilan de clôture du mandat de délégation de
maîtrise d’ouvrage, confiée à la SEM Val de Bourgogne, pour la
construction du restaurant scolaire, tel que joint à la présente
délibération
- **DONNE** quitus à la SEM Val de Bourgogne, de ses missions aux
plans administratif, technique et financier.

POUR EXECUTION EN FORME,
Certifié Exact
La Maire, Marie-Claire DILLY

